

COMMUNE DE VIRSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry PILLAUD, Maire, à la salle du conseil municipal Date de convocation du Conseil Municipal : 06/09/2023

Date affichage convocation: 07/09/2023

Nombre de conseillers :

En exercice: 14 Présents: 10 Votants: 11

Présents: Mme AUDIART Marine, Mme CARCAULT Colette, Mr FABROL Alain, Mme FRANCHET Véronique, Mme GASPAR Annie, Mr LELEU Sylvain, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr TREVIN Sébastien

Absents excusés : Mme ARNOULD Céline, Mr LEBLANC Olivier, Mr BERTAUX Yves a donné pouvoir à Mr FABROL Alain

Absents: Mr COUSSOT François-Xavier,

Secrétaire de séance : Mme CARCAULT Colette

Secrétaire Auxiliaire: Mme BOULAN Aurélie

Ordre du Jour:

Mr PILLAUD donne l'ordre du jour :

- 1- Extinction de l'éclairage public à 21h30
- 2- Enfouissement réseaux Les Haies : Signature de la convention pour la réalisation de travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux
- 3- Enfouissement réseaux Les Haies : demande de subvention auprès du département concernant les travaux de Génie civil Télécom
- 4- Enfouissement réseaux Les Haies : Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)
- 5- Présentation de la synthèse du rapport social unique 2022
- 6- Démission d'un conseiller municipal
- 7- Questions diverses

Mr PILLAUD demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Mme AUDIART, informe qu'il y a eu une erreur dans son prénom, il est noté Martine au lieu de Marine. Mr le Maire informe que le PV sera modifié.

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Ordre du Jour:

1. Extinction de l'éclairage public à 21h30

Mr Le Maire rappelle au conseil qu'il avait été abordé la possibilité d'avancer l'heure d'extinction de l'éclairage public. Il ajoute que pour que cela se fasse une délibération est nécessaire. Il propose au conseil d'éteindre l'éclairage sur toute la commune et ses hameaux à 21h30.

Il ajoute qu'actuellement l'éclairage s'éteint soit à 22h30 soit à 23h00 en fonction des lieux et des horloges qui servent à régler les heures.

Un élu demande si l'éclairage sera éteint aux Haies également à 21h30 pendant les travaux. Mr le Maire propose de ne pas toucher l'éclairage aux Haies pendant les travaux. Il ajoute, que même si la délibération est prise lors de ce conseil, cela ne veut pas dire que les heures seront changées aussitôt.

Il propose donc de prendre la délibération maintenant et de demander au SDEER un peu plus tard dans l'année, le changement d'heures.

Mme CARCAULT demande si les heures du matin seront modifiées. Mr PILLAUD répond que l'allumage de l'éclairage public reste inchangé le matin.

Après délibération,

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

- Accepte d'éteindre l'éclairage public sur toute la commune et dans ses hameaux à 21h30
- 2. <u>Enfouissement réseaux Les Haies : Signature de la convention pour la réalisation de travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux (annexe 1 du procès-verbal)</u>

Mr le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 14 décembre 2020, le conseil municipal avait validé le projet pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans les différents lieux dits (délibération D2020_47)

Les travaux vont bientôt débuter mais pour cela, la commune doit signer une convention pour la réalisation des travaux de génie civil.

Mr le Maire présente la convention au conseil (convention annexée au procès-verbal)

Mr le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention pour la réalisation des travaux de génie civil avec le SDEER.

Cette convention permet de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

- Accepte que Mr le Maire signe la convention en annexe
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'avancement du projet

3. <u>Enfouissement réseaux – Les Haies : demande de subvention auprès du</u> département concernant les travaux de Génie civil Télécom

Mr le Maire informe le conseil que le département peut subventionner à hauteur de 40% les travaux de Génie Civil pour l'enfouissement des réseaux télécom.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage a été donnée au SDEER via la convention signée au point précédent.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du département pour la réalisation de ces travaux.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant estimé : 43 653,15€ HT soit 52 383,78€ TTC

Organisme	Base subventionnable	Taux	Montant HT	Dossier
Autofinancement	43 653,15€	60%	26 191,89€	
Conseil Départemental	43 653,15€	40%	17 461,26€	Sollicité
Total HT			43 653,15€	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

- Accepte le plan prévisionnel de financement présenté
- Décide d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2024 à 2029
- Sollicite une subvention de 17 461,26€ au Département
- Charge Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. <u>Enfouissement réseaux - Les Haies : Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)</u>

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en œuvre de dispositif à LED.

Il décrit les travaux engagés : remplacement des lampes à décharge par des lampes LED, remplacement des luminaires, enfouissement des réseaux électriques.

Il ajoute que le remboursement des travaux au SDEER devra se faire sur 2 ans car c'est une obligation liée au fonds vert.

Mr PILLAUD propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 12 943,64€

DÉPENSES		RECETTES		
Total des prestations et fournitures (devis EP480-1026 du SDEER)	43 145,47 €	Subventions d'Etat (Fonds Vert) – 30 %	12 943,64 €	
		SDEER – 50 %	21 572,73 €	
		Autofinancement 20 %	8 629,09 €	
TOTAL (en € HT)	43 145,47 €	TOTAL (en € HT)	43 145,46 €	
TVA (20 %)	8 629,09 €	TVA (20 %)	8 629,09 €	
TOTAL (en € TTC)	51 774,56 €	TOTAL (en € TTC)	51 774,55 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

- Accepte le plan prévisionnel de financement présenté,
- Décide d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2024 et 2025
- Sollicite une subvention de 12 943,64€ au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),
- Charge Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5. <u>Présentation de la synthèse du rapport social unique 2022</u> (Annexe 2 du procèsverbal)

Mr le Maire informe le conseil que la commune a fait le bilan social de l'année 2022. Il ajoute que la synthèse du rapport social doit être présenté au conseil, même s'il n'y a pas de délibération à prendre.

Mr le Maire présente la synthèse au conseil (annexe 2 au procès-verbal)

6. Démission d'un conseiller municipal

Mr le Maire informe le conseil qu'il a réceptionné la lettre de démission de Mr LE-MOUEL Mathieu le 11 août 2023. Il ajoute que Mr LEMOUEL démissionne suite à la vente de sa maison et qu'il n'habite plus la commune de Virson depuis le 29/04/2023.

Mr le Maire lit la lettre de démission.

Il explique qu'il n'est pas nécessaire d'organiser d'autres élections pour remplacer Mr LEMOUEL. Il ajoute que d'autres élections seraient nécessaires si un tiers des conseillers venaient à démissionner.

Mr le Maire annonce que depuis le 11/08/2023, le conseil municipal de Virson compte 14 conseillers municipaux.

Mme FRANCHET demande si cela change quelque chose pour le quorum. Mr PILLAUD répond que cela ne change rien, le quorum reste toujours à 8 membres.

7. Questions diverses

Enfouissement des réseaux :

Mr PILLAUD informe que les travaux pour l'enfouissement des réseaux aux Haies débuteront début octobre. Il ajoute qu'après discussion avec le conducteur des travaux de la société ALLEZ, les travaux débuteront par le chemin des Vieux Puits ou le chemin de la Croix des Oliviers. Les deux départementales seront en travaux après le passage du rallye d'automne du 19 au 22 octobre.

Les bus scolaires, le facteur et le camion de cyclad pourront passer lors des travaux. Les habitants pourront accéder à leur habitation avant 8h00 le matin et après 17h00.

Balade à vélo:

Mr PILLAUD informe que la balade à vélo qui s'est déroulée le 03/09/2023 c'est bien passée. Il y a eu 37 personnes lors de cette balade.

Il peut être envisager de faire une deuxième édition de cette balade à vélo l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire, Thierry PILLAUD

Numérotation des extraits de délibérations

- D2023 21 Extinction de l'éclairage public à 21h30
- D2023_22 Enfouissement réseaux Les Haies : Signature de la convention pour la réalisation de travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux
- D2023_23 Enfouissement réseaux Les Haies : demande de subvention auprès du département concernant les travaux de Génie civil Télécom
- D2023_24 Enfouissement réseaux Les Haies : Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

Affiché le 18/09/2023